

ELECTIONS EN BELGIQUE

Candidatures algériennes

De notre bureau
de Bruxelles,
Azizou Mokhtari

Les élections communales et provinciales en Belgique auront lieu demain. Ces échéances électorales, les plus importantes dans le royaume vu les pouvoirs étendus et variés que détient, ici, le bourgmestre (équivalent de maire en France, ndr), s'annoncent en cet an 2006 plus rudes, très rudes. Tout d'abord par ce qu'en Flandres (néerlandophones, nord du pays) l'extrême droite est bien partie pour enlever plusieurs municipalités. Dont celles d'Anvers, poumon économique et politique de la région et de Gand, autre flamande importante. Le parti raciste, xénophobe et dont les sympathies nazies sont à peine cachées qui pilote ici la politique islamophobe, arabophobe, et/ou africophobe, se drape, honteusement, derrière des soi-disant intérêts

néerlandophones à défendre. L'appellation de la formation «vlaams belang» (intérêt flamand) laisse croire à un regroupement de type nationaliste alors qu'il n'en est absolument rien. Ce qui inquiète pourtant les partis démocratiques belges est le fait de savoir si le «cordon sanitaire» (large coalition de tous les partis pour empêcher l'extrême droite de diriger des exécutifs communaux) sera, cette fois, suffisant.

Tant est significative l'avancée prise par «vlaams belang» dans les intentions de vote. L'autre élément d'inquiétude réside dans les tensions communautaires (francophone, néerlandophone) de plus en plus vives. A telle enseigne que l'éclatement de la Belgique en tant qu'entité fédérale ont sérieusement

envisagé, commenté et débattu. La monarchie qui demeure l'un des rares symboles de l'unité de la nation est assez vertement remise en cause du côté flamand. Le prince héritier du royaume, Philippe dont la liberté de ton et les prises de parole contre l'extrême droite ne sont plus un secret pour personne, ne facilite pas la tâche des puristes et juristes pointilleux qui veulent confiner la fonction royale à sa plus simple expression : inauguration des jardins d'enfants et dépôt de chrysanthèmes lors de la Toussaint. Philippe de Belgique, plus proche de la forte personnalité de son oncle Baudouin que du tempérament posé et mesuré de son père Albert, n'est, toutefois, que le baromètre par lequel les contradictions apparaissent ici. Ce n'est pas parce

qu'il a été courageux que des courants séparatistes flamands lui en veulent, mais parce qu'ils savent qu'avec lui à la tête du trône, l'éclatement de la Belgique ne sera pas une sinécure ou une partie de plaisir...

Pour ces élections, 16 Belges d'origine algérienne sont enregistrés comme candidats. Ils sont présents, en majorité à Bruxelles (10) et Wallonie (sud du pays). Ils sont 5 à Charleroi, Colfontaine et Bossu alors qu'il n'y a qu'un seul Algérien qui s'est porté candidat en Flandre. Les Algériens qui briguent des mandats municipaux (7 femmes et 9 hommes) sont issus majoritairement des partis de gauche ou de centre-gauche (écologes, CDH, centre démocrate humaniste et socialiste). Néanmoins,

5 d'entre eux sont sur les listes du MR (Mouvement réformateur centre droit).

Les élections communales pour d'évidentes raisons électoralistes suscitent une surenchère partisane "pro-étrangers" favorable à l'intégration, la multiculturalité et à l'entente entre les différentes communautés. Parce qu'ils sont peu nombreux en Belgique, — vingt mille pour, par exemple, trois cent mille Marocains ou trois cent cinquante mille Turcs —, les Algériens de Belgique ne pèsent pas lourd électoralement. D'autres raisons expliquent aussi cela : absence de cadres de concertation, dispersion des énergies, inexistence de fortes associations portant "l'algériennité" et des et/ou chances de structures de rencontres ou d'autres configurations de vie

communautaire. Les Tunisiens, de Belgique dont le nombre est peu près égal à celui des Algériens, disposent d'une radio locale et d'un excellent centre culturel alors que les Marocains et les Turcs sont de plus en plus présents dans le «rythme» belge (Parlements régionaux/ou fédéral, exécutifs communaux, gouvernements régionaux et/ou fédéral, exécutifs des musulmans de Belgique...).

Pour autant, 16 candidats pour les élections de dimanche prochain est un chiffre honorable.

C'est une avancée «algérienne» significative par rapport aux échéances électorales précédentes...

A. M.

FORUM DES CHEFS

D'ENTREPRISE

"Le week-end universel, une exigence"

L'actuel week-end (jeudi-vendredi) ne se base ni sur une impérative idéologique ni économique. C'est une décision politique prise en 1976 qui a fini par ajouter un autre sabot à l'économie nationale déjà prise sous d'autres états de fonctionnement. Ce n'est ni plus ni moins qu'un ennemi facteur aggravant les nombreuses entraves enregistrées dans les échanges économiques et commerciaux avec le reste du monde. Tel est le constat auquel sont arrivés, encore une fois, les participants à la conférence-débat du Forum des chefs d'entreprises (FCE) mercredi soir et ayant pour thème : «Le week-end universel : une exigence économique.»

En partant du principe que ce week-end se base sur une exigence idéologique, comment expliquer que d'autres pays tels que l'Indonésie, le plus grand pays musulman, ait opté pour le week-end universel. Ou bien encore le Maroc, la Tunisie, le Qatar ? Rien. Bien au contraire, le retour au week-end universel l'exige. Même si aucune étude chiffrée n'a pu être établie depuis 30 ans, le président du FCE, Omar Ramdane, a longuement souligné les pertes sèches engendrées par l'actuel week-end. Il le qualifiera d'anachronisme préjudiciable à l'économie nationale appelée à évoluer dans un environnement mondialisé, ouvert et fortement concurrentiel. Et d'ajouter plus loin : «C'est un facteur aggravant des nombreux dysfonctionnements constatés dans les échanges économiques et commerciaux.»

A ce titre, Omar Ramdane a déclaré qu'«au sein du FCE, nous sommes pour le retour au week-end universel. Pour d'autres, il s'agit d'opter pour une formule "aménagée", tel que fait dans d'autres pays. Une sorte de compromis qui consisterait à débiter le week-end le vendredi au lieu du jeudi (vendredi et samedi). Une proposition rejetée par les entrepreneurs qui ont demandé alors à "placer l'entreprise au cœur du débat économique" et agir en conséquence pour son expansion. Pour «sortir du piège idéologique», Mohamed Bouzidi, économiste et ancien conseiller à la présidence de la République, préconise, lui, une "étude d'impact sectoriel" avant de décider de la forme que doit revêtir le week-end algérien. Selon lui, si certains secteurs économiques sont pénalisés par la poursuite du week-end en vigueur, d'autres ne doivent qu'en bénéficier.

Pour le président du FCE, l'actuel régime a réduit la semaine de travail effective à trois jours sur sept. Il a tout de même avancé que selon des estimations internationales, les pertes et/ou manques à gagner se situeraient autour de 10% du produit intérieur brut (PIB) hors hydrocarbures, soit 5 à 7 milliards de dollars par an. Comment ce week-end influe sur le régime du travail ? Différents intervenants et notamment patrons de petites et moyennes entreprises ont mis en avant les lenteurs dans les transferts d'argent en raison du décalage des jours de repos hebdomadaire entre l'Algérie et l'extérieur, d'autant plus que les trois quarts des échanges internationaux de l'Algérie se font avec l'Europe.

D'autres ont évoqué les «surcoûts financiers», par des permanences, générés par les mesures que chaque entreprise s'est vu contrainte de prendre pour tenter de réduire ce décalage et s'adapter au rythme du client ou des fournisseurs extérieurs. Résultat tout le débat, un des intervenants notera que «le rétablissement du week-end universel est une évidence économique mais elle est aussi soumise à une volonté politique».

Meriem Ouyahia

SAHARA OCCIDENTAL

Un rapport de l'ONU accable le régime marocain

D'après un document (non public) du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme (HCDH), il est précisé que le droit à l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental doit être garanti et appliqué sans plus de retard. Ce rapport a été élaboré suite à la visite d'une délégation du Haut-Commissariat dans les territoires occupés du Sahara occidental et des camps de réfugiés de Tindouf. La délégation a souligné que la violation du droit humain du peuple sahraoui découle de la non-application de ce droit fondamental (autodétermination, ndr).

Le document de 16 pages précise que les efforts de la communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité et le secrétaire général de l'ONU, visant à aider les parties à parvenir à une solution politique juste, définitive et mutuellement acceptable conforme au droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, doivent être entièrement appuyés et soutenus. Les auteurs du rapport recommandent également un suivi plus attentif de la situation des droits de l'homme au

Sahara occidental. Ces derniers soutiennent que les Nations unies doivent chercher avec les acteurs concernés le meilleur moyen d'assurer un suivi adéquat et continu de la situation des droits de l'homme dans la région du Sahara occidental. La question du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental reste capitale, vu la dégradation générale de la situation des droits de l'homme dans ces territoires, ajoute le rapport. A noter que Mme Louise Arbour, haut commissaire aux droits de l'homme a décidé l'envoi d'une mission au Sahara occidental après l'éclatement de manifestations à El-Ayouen et autres villes du territoire.

Sur place, la délégation a pu rencontrer des officiels marocains, des ONG, des représentants des familles de disparus, d'ex-prisonniers sahraouis, mais également des officiels du Front Polisario et autres organisations de masse. Après avoir entendu les deux parties, la délégation est arrivée à la conclusion préliminaire selon laquelle les membres des services d'ordre marocains semblent avoir fait usage de la force d'une manière discrimi-

natoire et disproportionnée et que les entraves administratives imposées par les autorités marocaines ont pu compromettre la capacité du peuple du Sahara occidental à exercer pleinement son droit à la liberté d'expression et de rassemblement. Par ailleurs et en se basant sur des témoignages, la mission du HCDH a relevé des déficiences sérieuses en ce qui concerne le droit des personnes arrêtées à avoir un procès équitable.

En outre, la liberté de constituer des associations a été entravée dans le territoire du Sahara occidental. Néanmoins, le même rapport mentionne que lors de son séjour dans les camps de réfugiés gérés par le Front Polisario, la délégation onusienne a affirmé ne pas avoir reçu de plaintes faisant état d'entraves à la liberté d'association, de mouvement ou d'expression. Le document du HCDH relate également les dures conditions de vie des réfugiés sahraouis. Ces derniers vivent sous des tentes ou dans des maisons précaires en pisé, et manquent d'eau et de nourriture, conclut le rapport.

A. G.

FRANCE

Est-ce la fin du calvaire pour les expulsés de Cachan ?

Le calvaire durait depuis la mi-août pour les expulsés de Cachan. Il vient peut-être de prendre fin, mais le scepticisme est tout de même de mise, les solutions trouvées n'étant que provisoires et le problème de fond, notamment pour les sans-papiers, n'étant pas résolu. Les représentants des familles réfugiées dans le gymnase de Cachan (banlieue-sud parisienne) ont accepté, dans la nuit de mercredi à jeudi, les propositions qui leur ont été faites par les associations France Terre d'asile, SOS-Racisme et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme mandatés par le gouvernement pour assurer une médiation et trouver une solution aux 300 immigrés réfugiés à Cachan. Ces personnes ont donné leur accord pour sortir du gymnase et ont accepté les logements proposés dans plusieurs structures d'hébergement en Ile-de-France. Des appartements proposés pour les logements mais aussi des chambres dans des centres d'accueil, autant dire pour certains des solutions qui

sont loin de régler définitivement le problème, risquant même, de part l'éloignement et la dispersion des logements proposés, de faire tomber dans l'oubli le règlement définitif de leur situation. N'est pas non plus réglé le problème des sans-papiers, une certaine qui craignent les expulsions de France, onze d'entre eux ont déjà été reconduits aux frontières.

Selon le maire socialiste de Cachan, il n'y aura pas de procédure d'expulsion pendant l'examen des dossiers de régularisation. Le dossier de ces derniers sera examiné par le ministre de l'Intérieur qui s'y serait engagé. Le président de la LICRA, Patrick Gaubert, sans répondre directement à la question de savoir si le ministre de l'Intérieur s'est engagé à ne procéder à aucune expulsion, assure tout au moins avoir reçu des garanties pour que les familles n'aient rien à craindre. Pour que les sans-papiers de Cachan aient accordé du crédit à ces propos qui se veulent rassurants, ces dispositions seraient inscrites dans le protocole d'ac-

De notre bureau
de Paris, Khadija Baba-Ahmed

cord qui devait être signé hier, entre les associations médiatrices et les représentants du gymnase de Cachan. Il faut noter enfin que les autorités françaises n'ont finalement décidé de régler le problème des hébergés du gymnase de Cachan que sous la pression de la rue qui n'a pas cessé de s'indigner de la situation faite à cette population d'exclus de la République. Il a fallu que beaucoup descendent dans la rue pour dénoncer la situation sanitaire alarmante dans le gymnase de Cachan : la tuberculose y a fait son apparition, les diarrhées et gastro-entérites ont touché les enfants, les grévistes de la faim ont dû être hospitalisés pour que le gouvernement réagisse et que Nicolas Sarkozy daigne enfin trouver des solutions. Son-elles pérennes ou le problème des immigrés de Cachan n'est-il utilisé qu'à des fins de propagande électorale ? L'avenir nous le dira.

K. B.-A.